

DOCUMENTAIRE CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LA  
CAPITALE NATIONALE

Question n° 1988—L'hon. M. Bell:

1. Est-ce que la Commission de la capitale nationale compte tourner et lancer un film cinématographique sur la capitale nationale?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand croit-on que ce film sera prêt pour être distribué?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Oui. Deux films cinématographiques.

2. Le premier film sera prêt pour distribution tôt en décembre 1966; le second le sera, croit-on, vers la fin de 1967.

LA PRÉPARATION D'UN GUIDE HISTORIQUE PAR  
LA COMMISSION DE LA CAPITALE  
NATIONALE

Question n° 1989—L'hon. M. Bell:

1. La Commission de la capitale nationale a-t-elle entrepris de recueillir des données en vue de la préparation d'un guide historique de la région de la capitale nationale, à l'exclusion d'Ottawa?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) comment se fait ce travail, b) quand compte-t-on qu'il sera terminé, c) a-t-on prévu de publier ces données et, dans le cas de l'affirmative, quand?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. a) Par l'historien de la Commission de la capitale nationale grâce aux renseignements recueillis au cours de tournées régionales. Des tranches de ce guide historique sont soumises à des historiens et à des sociétés historiques de la région afin d'obtenir leurs propositions. b) Le texte sera prêt, croit-on, le 30 novembre 1966. c) La Commission de la capitale nationale compte publier cet ouvrage vers le milieu de l'année 1967.

## LA FONCTION PUBLIQUE

## LE DROIT DE NÉGOCIATION DES POSTIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail, je voudrais demander au premier ministre s'il a reçu un message de l'unité locale d'Ottawa et des filiales du Syndicat canadien des employés des Postes demandant au premier ministre d'intercéder immédiatement, afin que les employés des Postes obtiennent le droit de négocier aux termes des dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, et d'accepter le principe d'après lequel, d'ici la publication du rapport de la Commission Montpetit, l'étude du bill C-170 ne sera pas terminée en comité, afin de permettre aux représentants des employés des Postes de présenter des instances à

[M. Mackasey.]

ce sujet, instances qu'ils estiment être de la plus haute importance?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin le télégramme mentionné par mon très honorable ami, mais je n'ai pas encore eu la chance d'en discuter avec le ministre du Travail ou avec le ministre qui répond du Conseil du Trésor. Je me propose de le faire immédiatement et j'espère pouvoir formuler une déclaration sous peu à cet égard.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre nous dirait-il s'il prévoit que cette proposition des postiers suscitera quelque difficulté; ils demandent que le bill dont la Chambre est saisie les exclue à cause des circonstances particulières de leur cas?

**Le très hon. M. Pearson:** La réponse dépendra, monsieur l'Orateur, de l'occasion que j'aurai d'étudier le télégramme et d'en discuter avec mes collègues. Je pourrai peut-être faire une déclaration demain.

## LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

## LE PARLEMENT DES JEUNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme le gouvernement a décidé, ce qui est très regrettable, de ne pas instituer le Parlement des jeunes dans le cadre des célébrations du centenaire de notre pays en 1967, le premier ministre nous dirait-il si l'on a remis la question à l'étude afin d'exécuter le projet recommandé par un comité spécial de tous les partis, vu surtout le très vif intérêt manifesté, semble-t-il, par nombre de jeunes Canadiens?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la proposition telle qu'elle a été formulée, n'a pas été recommandée par le comité du centenaire qui l'a examinée, mais on étudie en ce moment toute la question soulevée par mon honorable ami concernant la représentation des jeunes d'une façon appropriée pendant l'année du centenaire; le secrétaire d'État ou moi-même espérons faire une déclaration à ce sujet sous peu.

**M. Douglas:** Une question complémentaire Le gouvernement songerait-il à reconvoquer le comité spécial de tous les partis qui s'est occupé de cette affaire, pour lui permettre de l'examiner, car en réalité les députés sont probablement bien plus proches des jeunes